

Candidature 2014/2015 à l'UPEM – note explicative

- **Merci de lire attentivement les informations ci-dessous avant de compléter votre dossier.**
- Vous devez compléter un dossier pour chaque candidature.

• Qui relève de la Formation Continue ?

Relève de la Formation Continue, toute personne ayant plus de 26 ans et ayant eu **une interruption**, dans le cadre de ses études initiales, d'une durée de 24 mois minimum.

Attention : après un arrêt d'études de 24 mois, dès l'instant où le candidat reprend ses études, il est considéré comme stagiaire de la Formation Continue durant tout son cursus

• Comment candidater ?

Vous devez être titulaire du diplôme requis permettant d'accéder à la formation visée (ex : titulaire d'un bac + 4, si vous souhaitez avoir accès à un bac+5)

Si cela n'est pas votre cas, vous pouvez faire une demande de **VAP – décret 1985**. Elle vous autorise un **accès dérogatoire** à tous les niveaux de l'enseignement supérieur sur la base de vos acquis personnels et professionnels.

• VAP – Décret 1985 (Validation des Acquis Professionnels)

La VAP – Décret 1985 pour qui ?

- Vous êtes âgé de 20 ans minimum
- Vous avez au moins 2 années d'expérience professionnelle (une expérience professionnelle de 3 à 5 ans minimum est fortement recommandée)

Si vous souhaitez entamer une démarche de **VAP – décret 1985**, vous devez joindre les documents suivants à votre dossier de candidature :

- Un **Curriculum Vitae détaillé** (vous trouverez les informations sur le CV détaillé sur notre site : <http://www.iae.u-pec.fr/fr/formation/continue/candidature>)
- Une preuve **attestant de votre arrêt d'études** en Formation Initiale d'au minimum 2 années (attestation de travail, feuille de paye, attestation ASSEDIC ...).

• Tarifs

Contactez le secrétariat de la formation visée ou le service de formation continue de l'UPEM

• Votre contact Formation Continue à l'UPEM

Catherine NGUYEN

Tél : 01.60.95.70.21 / catherine.nguyen@u-pem.fr

Université Paris – Est Marne La Vallée
Chargée de la Formation Continue
5 boulevard Descartes
Champs sur Marne
77454 MARNE LA VALLEE cedex 2

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Modalités de recrutement : |
|-------------------------------------------------------------------------------------|

Toutes nos formations sont soumises à sélection.

Les candidatures, **dans le cadre de la Formation Continue**, sont étudiées au **fur et à mesure** de leur arrivée. Il vous est donc conseillé de candidater sur le site www.u-pem.fr et de retourner votre dossier de candidature **au plus tôt**.

1. Dès réception de votre dossier de candidature dûment complété, celui-ci sera étudié par le responsable de la formation visée.
2. Si votre candidature n'est pas retenue, vous recevrez un avis défavorable par courrier. Si votre candidature est retenue par le responsable de formation, vous obtiendrez un rendez-vous pour un entretien de motivation. Attention vous serez informé de ce rendez-vous par mail, merci de noter votre adresse électronique et de vérifier vos messages indésirables.
3. Suite à votre entretien de motivation, vous recevrez par courrier un avis définitif d'admission ou non au sein de la formation à laquelle vous avez postulé.